Le Contrat de fin d'activité

-Revue de presse -

Liens – Sommaire

CONGE DE FIN D'ACTIVITE DES ROUTIERS : LES CAISSES DE RETRAITE ENFIN PRETES ___ 3

MAINTIEN DU DISPOSITIF DE CONGE DE FIN DE CARRIERE EN FAVEUR DES CONDUCTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS ___ 4

CONGE DE FIN D'ACTIVITE : LES SYNDICATS NON SIGNATAIRES VEULENT MOBILISER LES ROUTIERS ___ 6

GRÈVE CONTRE LE NOUVEL ACCORD CFA : DES BLOCAGES CIBLÉS ___ 8

GREVE CONTRE L'ACCORD SUR LE CFA : CERTAINS CONDUCTEURS DE TRANSPORT DE FONDS PARTICIPENT ___ 8

CFA : THIERRY MARIANI APPELLE LES CONDUCTEURS À FAIRE PREUVE DE RESPONSABILITÉ ___ 8

TRANSPORT ROUTIER : SIGNATURE DE L'ACCORD ADAPTANT LES CONGES DE FIN D'ACTIVITE A LA LOI SUR LA REFORME DES RETRAITES ___ 9

ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LA REFORME DU CONGE DE FIN D'ACTIVITE ___ 10

CONGE DE FIN D'ACTIVITE DES ROUTIERS : BRAS DE FER AVEC L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT ___ 12

CONGE DE FIN D'ACTIVITE DES ROUTIERS : LES BASES D'UN PRE-ACCORD SONT POSEES 13

CONGE DE FIN D'ACTIVITE : DE 55 ANS À 57 ANS LE 1ER JUILLET ___ 15

UN CFA SANS FIN ___ 16

MARIANI VA S'ATTAQUER AU DOSSIER CFA LE 13 AVRIL ___ 17

CONGE DE FIN D'ACTIVITE DES ROUTIERS : LES CAISSES DE RETRAITE ENFIN PRETES

Malgré l'accord conclu en mai 2011 entre partenaires sociaux du transport routier qui pérennise le CFA à partir de 57 ans, l'administration faisait barrage aux demandes de départ en retraite anticipée. Des obstacles maintenant levés.
Des instructions concernant la délivrance des attestations de retraite anticipée pour carrière longue ont été diffusées à l'ensemble des CARSAT, assure la Caisse nationale d'assurance vieillesse.
Les assurés concernés peuvent obtenir un document leur précisant la date à laquelle ils seront susceptibles de bénéficier d'une retraite anticipée en l'état actuel de la législation, y compris lorsque le droit sera ouvert au-delà de leur 60ème anniversaire.
Ceux qui se sont vus opposer un refus à leur demande d'attestation sont invités à revenir vers la caisse concernée.

Un départ anticipé à 57 ans pour les carrières longues
L'État et les partenaires sociaux du transport routier ont signé un accord le 30 mai 2011 pour adapter le congé de fin d'activité (CFA) à la réforme des retraites. Il prévoit notamment pour les salariés ayant eu une carrière longue la possibilité de bénéficier d'un CFA à partir de 57 ans, au lieu de 55 ans, et cela depuis le 1er juillet 2011.

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/45683/conge-de-fin-d-activite-des-routiers-les-caisses-de-retraite-enfin-pretes.html***

MAINTIEN DU DISPOSITIF DE CONGÉ DE FIN DE CARRIÈRE EN FAVEUR DES CONDUCTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS

article du 05-07-2011

Le dispositif de congé de fin d'activité (CFA), qui permet aux salariés des secteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs, ainsi qu'aux convoyeurs de fonds, de cesser leur activité 5 ans avant l'âge légal de départ à la retraite (fixé à 60 ans avant la réforme du 9 novembre 2010), a été maintenu par un accord signé le 30 mai dernier, par deux organisations patronales (Fédération des entreprises de transport et de logistique de France et Organisation des transporteurs routiers européens) et quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, FNCR, CFE-CGC) .

Ce dispositif de départ anticipé ouvre droit à une allocation égale à 75% du salaire annuel brut. Pour en bénéficier, les salariés doivent être âgés de 55 à 60 ans et avoir exercé un emploi de conduite, pour les conducteurs routiers de marchandises, pendant au moins 25 ans, et pour les conducteurs routiers de voyageurs, pendant au moins 30 ans.

Le financement du CFA est assuré grâce à une cotisation de la profession assise sur la masse salariale des conducteurs à raison de 60% pour la part employeur et de 40% pour la part salarié, et une subvention de l'Etat. Ce dernier prend en charge 80% de l'allocation des bénéficiaires âgés de 57 ans et demi à 60 ans ainsi que leur couverture sociale maladie et vieillesse.

La réforme des retraites du 9 novembre 2010, du fait du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 qu'elle introduit dans les régimes de retraite a poussé les organisations professionnelles et syndicales des secteurs du transport routier à attirer l'attention du gouvernement sur :
la situation délicate des conducteurs et des convoyeurs bénéficiaires d'un CFA qui atteignent l'âge de 60 ans à compter du 1er juillet 2011 (plus de 8 200 personnes) et qui ne pourraient plus prétendre au bénéfice de leur retraite à taux plein,
leur attachement à la pérennité du dispositif de CFA.

Finalement un accord a été trouvé le 30 mai 2011. Il prévoit que :

- les bénéficiaires de congé de fin d'activité présents dans les régimes au 30 juin 2011 y seront maintenus avec le même revenu au-delà de cette date jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier de leur retraite à taux plein;
- à compter du 1er juillet 2011, l'âge d'entrée dans les régimes CFA transports est porté de 55 à 57 ans;
- néanmoins par exception pourront également prétendre à partir en CFA au 1er juillet 2011 dès 55 ans à condition que :

les conducteurs (marchandises et voyageurs) ou les convoyeurs qui à cette date remplissent les conditions d'âge et de durée de carrière en conduite.
les conducteurs et convoyeurs qui âgés de 55 à 57 ans seront susceptibles de bénéficier des mesures relatives au départ anticipé à la retraite au titre des carrières longues et qui de ce fait ne pourront être maintenus au-delà de leur 60ème anniversaire;

les conducteurs de marchandises licenciés économiquement avant leur 55ème anniversaire, qui avant le 30 juin 2011 ont demandé à bénéficier de la dérogation temporaire pour accéder au CFA en application de l'accord de juin 2009 et de son avenant de juin 2010.

- le maintien de ce droit à la cessation anticipée d'activité se fera sans augmentation des prélèvements sur la Profession ni des contributions aux régimes des CFA.

L'accord prévoit également l'ouverture d'une négociation, dans deux ans, pour réfléchir aux évolutions éventuelles qu'il faudrait introduire dans les accords fondateurs des régimes des congés de fin de carrière, en y associant l'Etat.

Source : http://www.dialogue-social.fr/fr/generalites-cessation-anticipee-d-activite/idcat-45-idsscat-139-idsssscat-142-idsssssscat-145-id-1639/preretraite-dispense-recherche-emploi-seniors.html

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ : LES SYNDICATS NON SIGNATAIRES VEULENT MOBILISER LES ROUTIERS

Par Anne Madjarian | l'Officiel des transporteurs |28/06/2011|

La CGT et FO Transports dénoncent toujours l'accord conclu sur le congé de fin d'activité (CFA) et ont appelé les routiers à plusieurs actions de blocage le 27 juin 2011. Les syndicats signataires, eux, défendent le contenu de l'accord.

Près d'un mois après sa signature, l'accord sur le congé de fin d'activité des conducteurs routiers continue de faire des vagues.
Du côté des non-signataires, la CGT a annoncé son intention de saisir en référé les tribunaux – le TGI, le tribunal administratif ou le Conseil d'État – avec FO Transports. "La saisine à l'encontre du ministère des Transports veut dénoncer les conditions dans lesquelles a été négocié l'accord, expose Patrick Vancraeyenest (CGT). Tout a été décidé lors de réunions de queue de comète des états généraux (que la CGT et FO avaient quitté avant leur terme, ndlr). Ce qui n'est pas statutaire. L'accord n'a, de ce fait, aucune légitimité".

CGT et FO : les 57 ans ne passent pas

Les deux syndicats estiment ne pas avoir été consultés sur le passage "brutal" de l'accès au CFA de 55 ans à 57 ans. "Nous n'avons jamais obtenu de réponse à notre proposition d'instaurer un ou deux paliers que l'on aurait pu financer grâce aux économies générées par le report", assure Patrick Vancraeyenest.
Bien que la journée de mobilisation, le 20 juin 2011, n'ait pas déplacé les foules, les deux organisations ont appelé des conducteurs routiers à des grèves qui ont provoqué plusieurs blocages le 27 juin dans l'Ouest, notamment celui d'un dépôt pétrolier près de Rennes (voir encadré) .

Les signataires s'expliquent

Les syndicats signataires, eux, avaient choisi le 20 juin 2011 "d'expliquer et de communiquer" sur le contenu de l'accord. Entendant ainsi couper court à ce qu'ils qualifient de désinformation, voire de démagogie. "Nous nous sommes refusés à des promesses impossibles à tenir telles l'extension du dispositif aux sédentaires ou aux ambulanciers", a soutenu Maxime Dumont (UFRCFDT) au cours d'une conférence de presse où seuls étaient représentés son syndicat et la CFTC. Les deux organisations ont défendu mordicus le bien-fondé de leur engagement. "On peut parler de pérennité en ce sens que l'État a accepté de maintenir le CFA sur cinq ans. Les dockers n'ont, eux, obtenu que deux ans au titre de la pénibilité. Nous avons mis en avant la durée bien supérieure du temps de travail des conducteurs. À l'arrivée, la différence est de 6 ans ! Nous avons mis en avant la contrepartie d'embauche ainsi que le financement à 50/50 entre la profession et l'État, a détaillé le cédétiste. Enfin, nous avons montré la détermination d'une profession".
Récusant toute idée d'une collusion entre organisations patronales et syndicales, Michel Guyomard (FGT CFTC) a évoqué "l'intérêt collectif qui a prévalu pour une action commune". Laissant clairement entendre qu'une telle entente ne serait pas forcément de mise lors de futures négociations... Pour autant, il serait bien naïf de croire à une pérennisation ad vitam aeternam du CFA, a souligné le représentant de la CFDT. Des craintes à l'égard de la révision prévue dans deux ans ? "C'était déjà le cas, puisqu'il fallait renégocier chaque année avec Bercy pour obtenir l'enveloppe".

Blocages d'un dépôt pétrolier et opérations escargot

Une quinzaine de chauffeurs routiers ont bloqué lundi matin 27 juin les entrées et sorties du dépôt pétrolier de Vern-sur-Seiche près de Rennes, dans le cadre d'un appel à la grève FO et CGT contre le report de l'âge d'entrée en congé de fin d'activité, a-t-on appris auprès des gendarmes.
Dans la zone industrielle de Vannes (Morbihan), une dizaine de chauffeurs ont établi un barrage filtrant avec distribution de tracts, ralentissant ainsi la circulation, selon la police.

Au Mans, une opération escargot sur la rocade, menée à bord d'une dizaine de voitures parées de drapeaux CGT, était à l'origine de nombreux embouteillages peu après 9h, selon un correspondant de l'AFP.

D'autres actions devaient être décidées lors d'assemblées générales prévues dans les entreprises le 27 juin, a indiqué à l'AFP Bernard Bondu, du syndicat régional des transports CGT des Pays-de-la-Loire.

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/41334/conge-de-fin-d-activite-les-syndicats-non-signataires-veulent-mobiliser-les-routiers.html***

GRÈVE CONTRE LE NOUVEL ACCORD CFA : DES BLOCAGES CIBLÉS

Alors que deux syndicats de salariés s'opposent au nouvel accord sur le congé de fin d'activité (voir dépêche 13834), il faut s'attendre à ce que certaines régions connaissent de fortes perturbations sur les routes... Ainsi, les adhérents FO et CGT ont bloqué la raffinerie de Vernes-sur-Seiche, près de Rennes, et établi des barrages filtrants dans la zone industrielle de Vannes. Au Mans, une opération escargot a eu lieu sur la rocade. La grève a débuté tôt ce matin. FO et la CGT ont envoyé au ministère des Transports une "motivation d'opposition" sur la précédure de négociation de l'accord. On ne sait pas encore si ceci sera suivi d'une demande d'annulation au tribunal. L'accord sur le CFA, signé fin mai par la majorité des syndicats de salariés, dont la FNCR, et les organisations professionnelles, prévoit de faire passer l'âge du dispositif de 55 à 57 ans dès le 1er juillet.

GREVE CONTRE L'ACCORD SUR LE CFA : CERTAINS CONDUCTEURS DE TRANSPORT DE FONDS PARTICIPENT

Certains dépôts de transport de fonds sont actuellement bloqués suite à l'appel de FO et de la CGT, ces syndicats de salariés non signataires de l'accord sur le CFA ayant appelé à la grève aujourd'hui. Seuls des adhérents de FO et de la CGT du transport routier de marchandises et voyageurs ont réalisé plusieurs opérations ce matin : barrages filtrants, blocages de raffineries ou encore opérations escargots. On saura en fin de journée s'ils reconduisent ces actions demain.

CFA : THIERRY MARIANI APPELLE LES CONDUCTEURS À FAIRE PREUVE DE RESPONSABILITÉ

Le secrétaire d'Etat aux Transports, Thierry Mariani, a réagi à la grève d'aujourd'hui lancée par deux syndicats non signataires de l'accord sur le Congé de fin d'activité. Le secrétaire d'Etat a rappelé que « la majorité des organisations syndicales et toutes les fédérations patronales ont signé le 30 mai 2011 un accord permettant la prise en charge des conducteurs actuellement bénéficiaires du dispositif jusqu'à la date de leur départ à la retraite. Sans cet accord, souligne Thierry Mariani, les conducteurs routiers atteignant l'âge de 60 ans au 1er juillet 2011 n'auraient plus bénéficié du dispositif et auraient été sans ressources dans l'attente de l'âge légal de leur départ à la retraite. Cette prise en charge est répartie à parts égales entre les partenaires sociaux et l'État. Son financement est équilibré par le report de l'âge d'entrée dans le dispositif qui passe de 55 à 57 ans, ce qui permet d'assurer la pérennité de ce dispositif ». Le secrétaire d'Etat a demandé aux conducteurs ayant participé aux manifestations de « faire preuve de responsabilité, à l'heure où le transport routier français se redresse après deux années de crise ».

Source : http://www.transporteurs.net/

TRANSPORT ROUTIER : SIGNATURE DE L'ACCORD ADAPTANT LES CONGÉS DE FIN D'ACTIVITÉ À LA LOI SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

6 juin 2011 - Transports

Thierry MARIANI, secrétaire d'Etat chargé des Transports, se félicite de la signature de l'accord relatif aux congés de fin d'activité (CFA) dans le transport routier.

Cet accord, signé entre les organisations patronales et les organisations syndicales, permet d'adapter les congés de fin d'activité des salariés du secteur routier aux dispositions prévues par la loi de novembre 2010 sur la réforme des retraites.

Les congés de fin d'activité permettent désormais aux salariés des secteurs du transport de marchandises et du transport de voyageurs ayant exercé un emploi de conduite pendant 25 ou 30 ans de quitter leur emploi à partir de 57 ans (au lieu de 55 ans) et de bénéficier d'une prise en charge financière jusqu'à la date de leur départ effectif en retraite, soit progressivement jusqu'à 62 ans.

Cet accord assure également les modalités de prise en charge des conducteurs actuellement bénéficiaires du dispositif jusqu'à la date de leur départ à la retraite. Cette prise en charge est répartie à parts égales entre les partenaires sociaux et l'État. Son financement est équilibré par le report de deux ans de l'âge d'entrée dans le dispositif de CFA.

Thierry MARIANI a déclaré : « Je salue l'état d'esprit constructif et le sens des responsabilités des partenaires sociaux signataires de cet accord. Il permet de répondre, dans l'esprit de la loi portant réforme des retraites, aux attentes des organisations professionnelles et des organisations syndicales du transport routier dans ce dossier très important pour la profession.»

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=23049

ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LA RÉFORME DU CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ

Par Anne Kerriou | WK-transport-logistique.fr |31/05/2011|

L'État et les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur la réforme du Congé de fin d'activité dans le transport routier. Le texte a été signé le 30 mai 2011 par TLF, l'OTRE, la CFDT, la CFTC, la CFE CGC et la FNCR. La FNTR fera de même après consultation de ses instances.

Congé de fin d'activité des routiers : les partenaires sociaux au pied du mur(25/04/2011)
L'État et les partenaires sociaux ont abouti à un accord sur la réforme du Congé de fin d'activité dans le transport routier (CFA), à l'issue d'une ultime séance de négociations qui se tenait le 30 mai 2011. Ce même jour, le texte a été paraphé par deux organisations patronales (TLF et l'OTRE) et quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FNCR). La FNTR indique qu'elle signera également cet accord, après consultation de ses instances. En revanche, la CGT et FO ne signeront pas.

La situation est clarifiée pour les actuels bénéficiaires

Le texte mis à la signature le 30 mai 2011 permet d'abord de régler une question urgente, celle des conducteurs actuellement bénéficiaires du CFA qui, suite à la réforme des retraites de 2010, auraient dû sortir du régime à 60 ans sans pouvoir prétendre à une retraite à taux plein. Environ 8 200 personnes se retrouvaient potentiellement dans cette situation (7 500 conducteurs marchandises et convoyeurs et 750 pour l'activité voyageurs). L'accord prévoit désormais que les bénéficiaires des congés de fin d'activité présents dans le régime du FONGECFA Transport à la date du 30 juin 2011 y sont maintenus au-delà de cette date, jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier de leur retraite à taux plein".

Le financement du maintien dans le dispositif est pris en charge par l'État et les partenaires sociaux, selon un calendrier précisant la part de chacun entre 2011 et 2017. Ce calendrier figure dans l'annexe financière de l'accord.

Report de 55 à 57 ans

Second point décisif de l'accord : à compter du 1er juillet 2011, l'âge d'entrée dans les régimes de congés de fin d'activité est porté de 55 à 57 ans. C'est l'un des points contre lesquels s'élève vigoureusement la CGT. Le syndicat, qui réclamait un allongement par paliers, déplore dans un communiqué ce "recul brutal de l'âge de départ en CFA", tout en se disant satisfait d'avoir été entendu pour les carrières longues.

Pour Philippe Choutet, responsable des affaires sociales chez TLF, il s'agit d'un "très bel accord". "On arrive à une solution satisfaisante économiquement, sans augmentation des cotisations". À la FNTR, l'enthousiasme est nettement plus mesuré. Nicolas Paulissen, le délégué général adjoint, se réjouit également que la réforme se fasse à coûts constants, ce qui constituait l'une des principales revendications de l'organisation patronale. "Il fallait trouver une solution. Or la situation était plus compliquée que prévue en raison des déficits de fonds propres du Fongecfa, de plus de 100 millions d'euros", rappelle Nicolas Paulissen. "Les gains

de trésorerie occasionnés par le report de l'âge d'entrée dans le régime de 55 à 57 ans ont été dédiés à la reconstitution des fonds propres. La FNTR entend souligner ici l'effort partagé de l'État, des salariés et des employeurs dans le rétablissement de l'équilibre du fonds", indique un communiqué.

Rendez-vous en 2013

En revanche, des menaces planent sur la pérennité de la participation de l'État au financement du dispositif dans les années qui viennent. L'accord du 30 mai 2011 prévoit que les partenaires sociaux ouvriront une négociation deux ans après son entrée en vigueur, "afin d'apporter aux accords fondateurs des régimes des congés de fn d'activité les réformes qui s'imposent et permettant de les pérenniser". Il précise que l'État sera "associé à son déroulement afin de parvenir aux équilibres financiers ou clefs de répartition les plus pertinentes au regard de l'objectif affiché". On peut donc s'attendre à de nouvelles négociations ardues à compter de 2013.

"Pour nous, il était très important de faire acter dans le préambule de l'accord que la réforme du CFA et son évolution future devaient se faire sans augmentation des prélèvements et des cotisations des entreprises, que ce soit pour les employeurs ou les salariés", souligne Nicolas Paulissen. C'est chose faite, mais l'État, de son côté, a toujours laissé entendre qu'il n'avait pas vocation à financer des régimes particuliers. Si cela se confirme, un CFA à coût constant ne pourra se faire à prestation constante. Réponse après l'élection présidentielle !

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/40347/accord-entre-l-etat-et-les-partenaires-sociaux-sur-la-reforme-du-conge-de-fin-d-activite-.html***

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ DES ROUTIERS : BRAS DE FER AVEC L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT

Par Anne Madjarian | l'Officiel des transporteurs |12/05/2011|

Après les avancées engrangées le 4 mai 2011, la négociation sur l'adaptation du CFA du 9 mai a commencé à déraper. Le projet d'accord est clairement retoqué par l'État, et une partie de bras de fer s'est engagée sur la question du financement.

Les représentants de l'Administration ont semé le trouble, lors de la troisième réunion consacrée au congé de fin d'activité (CFA), le 9 mai 2011. Sans ménagement, Jean-Michel Crandal, sous-directeur du travail et des affaires sociales au sein de la direction des services de transport de la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) a en effet imposé aux organisations patronales et syndicales du transport routier de revoir leur projet d'accord.

Renoncer à la "pérennité du CFA" ?

"Et les modifications exigées des pouvoirs publics sont tout sauf anodines", constate Nicolas Paulissen, délégué général adjoint de la FNTR. Elles ont d'ailleurs déclenché des réactions négatives de la part des organisations syndicales. "On nous demande tout bonnement de supprimer le terme «pérennité du CFA» pour le remplacer par «maintien d'un dispositif de CFA», s'offusque Thierry Douine (CFTC). C'est pourtant une expression que nous avons entendue au ministère, lorsque nous avons rencontré le directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Transports".

Le projet d'accord retoqué

De même, Jean-Michel Crandal – qui s'est présenté en tant que "porte parole" du directeur de cabinet ministériel – rejette le terme de "maintien de la contribution de l'État au financement". Qu'il entend faire remplacer par "participation financière de l'État". Sans aucun engagement gouvernemental, donc, à poursuivre son concours financier à hauteur de 100 millions d'euros par an. Dans la foulée, la clause insérée à la demande de la FNTR – évoquant la nécessité d'une réforme "à coûts constants pour les entreprises" – a essuyé un refus.
"Notre projet d'accord est clairement retoqué, résume Thierry Douine. Nous n'avons d'autre choix que de le modifier mais nous le ferons à la marge".

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/39625/conge-de-fin-d-activite-des-routiers-bras-de-fer-avec-l-etat-pour-le-financement.html***

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ DES ROUTIERS : LES BASES D'UN PRÉ-ACCORD SONT POSÉES

Par Anne Madjarian | l'Officiel des transporteurs |06/05/2011|

La réforme du congé de fin d'activité des routiers a franchi un pas le 4 mai 2011. La réunion entre partenaires sociaux a abouti à la rédaction d'un pré-accord pour repousser à 57 ans l'âge d'entrée dans le CFA. Seules FO et la CGT y restent hostiles.

Les réunions de la CNIC sur le congé de fin d'activité des conducteurs routiers se suivent à bon rythme et ne se ressemblent pas. Le 21 avril 2011 avait vu la FNTR et l'UFT (Union des fédérations de transport) s'opposer au groupe TLF-OTRE-FEDESFI-CFTC-CFDT-FNCR-CGC. La deuxième séance de négociation, le 4 mai, s'est déroulée dans un climat nettement plus consensuel.

Seules FO et la CGT (qui a boudé la réunion) restent campées sur leur refus de reporter de deux ans, de 55 à 57 ans, l'âge d'entrée dans le CFA. Estimant toujours que le glissement devrait s'effectuer par paliers. Face à l'opposition affirmée des pouvoirs publics, la FNTR et l'UFT ont, elles, abandonné cette position, rejoignant ainsi la "bande des sept".

Vers un accord spécifique

Autre point de consensus entre les partenaires sociaux : le report fera l'objet d'un accord spécifique et non d'un simple avenant à l'accord de 1996. À la demande du ministère, un document de travail commun, qui doit servir de pré-accord, a donc été formalisé.

Ce texte ne traite que de la première étape de la réforme à savoir la gestion des "stocks" (ce détestable terme désigne ici les personnes qui, déjà entrées dans le régime, ne pourront prétendre à une retraite à taux plein au 1er juillet 2011). Combien sont-ils ? Combien coûtera leur maintien deux ans de plus en CFA ? Comment intégrer les "retardataires", ces conducteurs qui auraient pu partir en CFA et ne l'ont pas fait ?
"Selon les organisations syndicales et professionnelles, des chiffrages différents du surcoût circulent, indique Nicolas Paulissen, délégué général adjoint de la FNTR. Nous avons donc demandé au groupe D&O, qui gère le Fongecfa, de nous présenter un document chiffré officiel".

La question du financement en suspens

Sur ces bases, le pré-accord pourrait être finalisé lors de la prochaine réunion de la CNIC, le 9 mai 2011. Prudente, la FNTR a insisté et obtenu que le texte mentionne noir sur blanc que le report se fera "à coût constant pour les entreprises. Car dès que les discussions aborderont la question du financement, les problèmes surgiront", prévoit Nicolas Paulissen.

Dès à présent, l'État a prévenu qu'il ne prendrait pas intégralement le surcoût à sa charge. "Le 4 mai, le président de la CNIC (le haut fonctionnaire ministériel Hubert Perrin, ndlr) nous a assuré que la prise en charge se ferait dans une proportion équivalente aux accords initiaux c'est-à-dire à hauteur de 50%", rapporte Raymond Pigeon, secrétaire confédéral adjoint de la FNCR. Le solde peut-il être couvert en mobilisant les ressources disponibles sans rehausser le taux des cotisations salariales et patronales au Fongecfa ? Les partenaires sociaux auront très bientôt à répondre à cette question.

Source : http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/39375/conge-de-fin-d-activite-des-routiers-les-bases-d-un-pre-accord-sont-posees.html

CONGE DE FIN D'ACTIVITE : DE 55 ANS À 57 ANS LE 1ER JUILLET

Une réunion s'est tenue hier au ministère de Transports entre les organisations professionnelles et les syndicats de salariés sur le Congé de fin d'activité. Et pour une fois, les partenaires sociaux ont eu une bonne nouvelle : l'Etat assure la pérennité du dispositif, qui permet aux conducteurs de quitter la profession plus tôt, après 25 ans de conduite en marchandises (30 ans pour les conducteurs voyageurs et 20 ans dans le transport de fonds). En revanche, il semble maintenant officiel que les départs n'auront plus lieu à 55 ans mais 57 ans, et que le CFA suivra ainsi le chemin de la réforme des retraites qui entrera en vigueur le 1er juillet de cette année. Ainsi, au lieu de 1 800 départs en CFA, la FNCR prédit qu'il n'y en aura que 900 environ. Un point important reste à éclaircir : le montant de la cotisation pour financer les 60 à 70 millions d'euros manquants pour assurer la continuité du régime des conducteurs n'ayant pas atteint 62 ans, au lieu de 60 auparavant. « L'automne prochain, une réflexion devra être engagée pour la pérennité des CFA, prenant en compte l'environnement législatif suite à la loi sur les retraites », précise la FNCR. Au 31 décembre 2010, le nombre de conducteurs bénéficiaires du CFA est de 7 500.

Source : ***http://www.routiers.com/Les-br%C3%A8ves-infos-des-routiers-detail-breve.asp?num=13356&titre=CONGE%20DE%20FIN%20D%92ACTIVITE%20:%20DE%2055%20ANS%20%C0%2057%20ANS%20LE%201ER%20JUILLET***

UN CFA SANS FIN

Le 13 avril, au ministère des Transports, les partenaires sociaux se retrouveront autour de la table pour border et pérenniser l'avenir du congé de fin d'activité (CFA). Chaque année, environ 2 000 conducteurs exercent leur droit au CFA. Le dispositif doit être révisé dans le cadre de la réforme des retraites, votée aux forceps fin 2010, qui a pris effet au 1er janvier. Le CFA n'échappe pas aux contraintes de la pyramide des âges. Aucun calendrier n'a été rendu public. Mais un point à l'horizon met la pression : au 1er juillet, le régime devra se mettre à l'heure de la réforme de 2010. Il y a donc urgence! Les organisations patronales et syndicales, sous la coupe de l'État, sont invitées à trouver un point d'équilibre. Toutes ont, peu ou prou, affiché leur attachement au CFA, existant depuis 1997, fruit du Contrat de progrès et d'une politique sociale d'avant-garde. Les partenaires sociaux abordent ce premier rendez-vous dans un état d'esprit « constructif » et « ouvert » . Avec ce leitmotiv : il faut savoir le réformer pour mieux le préserver. Un langage diplomatique qui ne saurait cacher cette angoisse : quelle option va prendre l'État, c'est-à-dire le ministère des Transport, le ministère du Travail, sous l'oeil vigilant de Matignon ? Autrement dit, jusqu'où les pouvoirs publics sont-ils prêts à continuer de verser leur obole? Car la pérennité du CFA est d'abord liée à son financement.

La caisse est abondée à 50% par l'État, à hauteur de 90ME, et à 50% par les cotisations des entreprises, au nombre d'environ 15000 cotisant au Fongecfa. Le retrait, même partiel, de l'un augmentera mécaniquement la contribution de l'autre. Les organisations patronales auront à coeur de juguler tout risque de hausse de contribution et donc de coûts pour les entreprises. Pour les organisations syndicales, le passage de 55 à 57 ans ne va pas couler de source. Avec la première réunion du 13 avril, la question de la mutuelle obligatoire va ressurgir. Attention, mesdames et messieurs les négociateurs, la profession vous observe!

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/outils/upload/officiel-des-transporteurs-CFA-edito-n2592-avril2011.pdf***

MARIANI VA S'ATTAQUER AU DOSSIER CFA LE 13 AVRIL

Quel avenir le secrétaire d'Etat va-t-il réserver au congé de fin d'activité ? Ayant décidé de s'attaquer à ce dossier, il rencontrera les partenaires sociaux le 13 avril prochain. Si du côté de la CFDT on fait preuve d'un certain optimisme sur le sujet, à la FNTR, on se montre plus circonspect.

Le gouvernement a invité les partenaires sociaux pour aborder le dossier du congé de fin d'activité le 13 avril prochain. L'information nous a été confirmée par Maxime Dumont, secrétaire général de la CFDT-Route et par Nicolas Paulissen de la FNTR.

Enfin !

"Nous avions demandé cette réunion le 13 décembre 2010", rappelle Maxime Dumont. "Entre-temps, il y a eu la problématique des dockers, et le gouvernement s'est inspiré du régime des retraites du transport pour régler le problème. Je suis donc plus optimiste aujourd'hui sur le sujet, car je pense que le gouvernement penchera plutôt vers la pérennisation du CFA. Le bon sens est revenu et le régime du transport routier est pérenne : il permet de partir à la retraite à 55 ans après trente ou vingt-cinq ans de conduite, et il est financé à moitié par l'Etat et par les entreprises. De plus, il crée du travail car pour chaque personne en partance, un jeune est embauché."

100 millions d'euros

Les syndicats tablent donc sur la pérennité du système, moyennant un départ deux ans plus tard, compte tenu de la récente réforme des retraites. La FNTR de son côté se disait plus inquiète quant à la survie de ce système qui coûte à l'Etat 100 millions d'euros par an. A suivre, donc.

Source : *http://www.flash-transport.com/news/social/1460871/1472044/Mariani_va_s_attaquer_au_dossier_CFA_le_13_avril?isLogged=false*